



# GRAND PRIX DE MONT DE MARSAN

TROPHÉE « PHILIPPE REVEL-MOUROZ »

du 22 au 24 mai 2021

Golf de Mont de Marsan

E-mail : [montdemarsan.golf@gmail.com](mailto:montdemarsan.golf@gmail.com) - Tél : 05 58 75 63 05

Web : [www.golfmontdemarsan.com](http://www.golfmontdemarsan.com)

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.  
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

### I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter le **Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf** ou si le joueur a fourni un certificat médical en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

**Épreuve non-fumeur** : voir Vadémécum § 1.2-2 (I-5).

### II - FORME DE JEU

**Simple Stroke-Play / 54 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous / Classement en brut sur l'addition des 3 tours.**

**Le cut retiendra 55 joueurs et ex-æquo et 15 joueuses et ex-æquo.**

Les joueurs sont répartis en 2 séries :

- o **1 série Messieurs** : (Catégorie 7 en 2019) comprenant 111 joueurs au maximum d'index ≤ à **12,4**.
- o **1 série Dames** : (Catégorie 7 en 2019) comprenant 33 joueuses au minimum d'index ≤ à **15,4**.

**Limitation du champ** : Si le champ des joueurs est trop important, Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

**Wild-cards** : la Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de **14 Wild-Cards** pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Club organisateur. Quel que soit le nombre de Wild-card, **le nombre de participants sera dans tous les cas limité à 144.**

**L'ordre du mérite et l'index** pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions **vendredi 7 mai**. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

**La liste des inscrits et d'attente** seront consultables sur le site du golf au plus tard le mercredi 12 mai.

#### **Les départs :**

- Pour le 1<sup>er</sup> tour l'ordre de départ devraient se faire en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index selon le Vadémécum § 1.2.1-4 / 7.
- Pour le 2<sup>e</sup> tour l'ordre des départs se fera en divisant en 2 le champ de joueurs et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.
- Après le cut les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats.

**Classement** : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

**NB** : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

### III – JEU LENT

La procédure de jeu lent édicté par le Comité des Règles de la ffgolf s'applique (§ 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vadémécum et particulièrement le « Prêt ? Jouez ! »)

### IV - ENGAGEMENTS

**Inscriptions avant le vendredi 7 mai 2021 à minuit** par écrit au **Golf de Mont de Marsan - Pessourdat – 40090 St Avit**. Aucun engagement par téléphone, ne sera pris en considération.

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 21 mai sur réservation des départs au golf.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les : **nom, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone et incluent les droits d'inscriptions** fixés comme suit :

	EXTERIEURS	MEMBRES
o Adultes	100 €	35 €
o Jeunes licenciés ffgolf de 19 à 25 ans (nés entre 1996 et 2002)	50 €	25 €
o Jeunes licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2003 ou après)	40 €	15 €

Tout joueur déclarant forfait après le jeudi 20 mai à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

### V – TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les blue-jeans, les tees shirts, les débardeurs, les shorts pour les hommes, les baggys sont interdits. **Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.**

### VI - CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vadémécum).

**Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.**

### VII - REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

### VIII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

### IX- TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. **Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.**